

Stade du Croset – Réfection du terrain B  
Crédit de construction

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le mardi 18 mars 2025. Sa composition était la suivante :

Président :	Rémy Enga Luye	PSIG
Rapporteur :	Nader Donzel (absent, notes prises par Pavle Velkov)	Forum
Membres présents :	Pierre Dufay de Lavallaz, Yasmina Sandoz	Les Vert·e·s
	Jean-Claude Merminod	UDC
	Basile Bischoff, Frédérique Landry-Reeb	PLR+ID
	Pavle Velkov, Michel Haradhun	Forum
	Daniel Gonzales	PSIG
Membres excusés :	Nader Donzel	Forum

La commission remercie les présences de M. Christian Maeder (Syndic) et M. Germain Schaffner (Travaux publics, Infrastructures, Espaces publics, Environnement, Systèmes d'information).

Le terrain B du stade sportif du Croset souffre de sérieuses défaillances. On peut notamment observer l'absence d'installation de drainage, ce qui entraîne des nuisances fréquentes. Dans le même temps, le besoin en terrains sportifs grandit en même temps que la population d'Ecublens. Ce besoin en espace engendre des conflits ; la fragilité du terrain B ne permet pas une utilisation par la population.

Les options de renouvellement sont l'utilisation d'un gazon naturel ou l'utilisation d'un gazon synthétique. Si le gazon synthétique permet une utilisation annuelle de 1600 heures, contre seulement 800 heures pour le gazon naturel, il soulève des préoccupations écologiques.

La discussion permet à la commission des finances d'apprécier les avantages du terrain synthétique, qui s'avère finalement être une solution avantageuse au niveau écologique, en particulier pour le nombre d'heures d'utilisation attendues. Il est à noter que des progrès ont été faits dans ce domaine : désormais, la sous-couche est élaborée à base de matériaux recyclés, et l'utilisation de la couche d'enrobé est abandonnée. La commune prévoit un remplissage avec un produit à base de rafle de maïs.

Comme montré à la page 13 du préavis, le coût d'entretien d'un terrain synthétique est moins de la moitié de celui d'un terrain naturel (arrosage moins intensif, réduction de l'utilisation de machines pour l'entretien, remplacement sans affecter les infrastructures sous-jacentes).

Cette dépense de Fr. 1'604'000 et supérieure d'environ Fr. 100'000 au montant de Fr. 1'500'000 prévu au plan des investissements 2024-2029 - compte n° 170.5060.330 Croset - réfection du terrain de football B sous la rubrique « Sports ». Dans le même temps, la durée de vie attendue du terrain est de 10 à 15 ans, donc au-delà de l'amortissement prévu de 10 ans.

En comparaison, le montant d'un terrain naturel, dont la durée d'utilisation est de moitié, se situerait autour de Fr. 1 mio, avec des frais d'entretien plus élevés d'environ Fr. 300'000 pour une durée de vie de 15 ans.

## CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS PREAVIS N° 2025/08

### Stade du Croset – Réfection du terrain B Crédit de construction

---

#### DISCUSSION

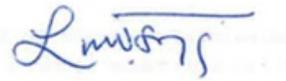
Le choix d'un terrain synthétique se justifie par sa durabilité accrue, son coût réduit à long terme, ainsi que ses avantages sociaux et environnementaux. L'intégration de considérations écologiques en amont du projet a contribué à apaiser les craintes quant aux impacts négatifs associés au matériau qui sera utilisé.

#### CONCLUSION

Par conséquent, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 2025/08 tel que présenté.

Ecublens, le 1 avril 2025

Le Président



Rémy Enga Luye

Le Rapporteur



Nader Donzel